

C'est à dire 29 sept 08

Pour ou contre le décalage de la saison de pêche ?

Suite à la requête au tribunal administratif de la société Doubs et Dessoubre favorable à une fermeture plus tardive, la Fédération de la pêche a mené l'enquête. Les avis sont partagés.

Après avoir goûté en 2003 aux joies d'une prolongation de la fermeture de la pêche repoussée au premier dimanche d'octobre, les pêcheurs du Dessoubre espèrent que cette mesure soit renouvelée par la suite. "Ce dispositif est resté en place quelques années puis la D.D.A.F. et le préfet sont revenus sur leurs positions. Cette année par exemple, la fermeture de la pêche en 1^{re} catégorie est tombée le 21 septembre. On souhaiterait pouvoir reporter cette date d'une semaine au moins en décalant d'autant l'ouverture", indique Gérard Mougin. Le président de l'A.A.P.P.M.A. Doubs et Dessoubre justifie cet-

te demande pour plusieurs motifs. Fin septembre, les conditions climatiques sur ce secteur sont généralement plus propices à la pêche à la truite qu'en début mars. "Ce n'est pas un problème d'ouvrir un peu plus tard. Cela favoriserait plutôt la reproduction de l'ombre et de la truite."

L'autre argument est lié aux retombées engendrées par le tourisme piscicole. Cet aspect des choses est loin d'être négligeable. Des pêcheurs venus de Suisse, de Belgique, d'Allemagne et même du Japon fréquentent en effet les parcours à la mouche du Dessoubre, aussi réputés que

ceux de Goumois. "En décalant la fermeture d'une semaine, on retiendrait plus longtemps cette clientèle assez huppée qui fait vivre une partie de l'économie touristique locale."

Sachant qu'une telle modification ne peut s'appliquer qu'à l'échelle départementale, la société Doubs et Dessoubre a déposé une requête au tribunal administratif contre la préfecture en vue de contester l'Arrêté Réglementaire Permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département du Doubs. L'affaire a été examinée en audience publique le 4 sep-



Parmi les pêcheurs, les avis sont très partagés.

tembre et le verdict sera rendu dans les semaines à venir. "On sait que c'est fichu pour cette saison mais on espère pour la prochaine."

En France, une douzaine de départements ont réussi à obtenir des changements de dates. Dans le Doubs, le secteur situé entre Villers-le-lac et Clairbief fait également exception à la règle. La pêche sur le Doubs frontière est régie par une convention internationale. Ce qui explique, par exemple, pourquoi

la saison s'étend du 1^{er} mars au 30 septembre sur les parcours en 1^{re} catégorie de la "Franco-suisse". "Parallèlement à la requête au tribunal administratif, on a également sollicité la fédération sur cette histoire de dates", poursuit Gérard Mougin. Un sondage a été réalisé sur les 43 associations concernées. "Les avis sont assez partagés, commente Christian Triboulet, le vice-président de la Fédération chargée de l'enquête. 22 socié-

Les pêcheurs de la Franco-suisse très en colère

La dégradation du milieu piscicole s'aggrave dans les gorges du Doubs. Les associations de pêche envisagent de porter plainte.

"Cà va mal finir", annonce exaspéré André Triboulet. Le président de la "Franco-suisse" estime que les choses ne peuvent plus durer et tient à le faire savoir. Il s'empare notamment contre les lâchers d'eau interpestifs du barrage du Châtelot. "Le débit en journée avoisine

éviter justement ces brusques variations."

Le groupe E effectuée en général une éclusée par jour au Châtelot. Il doit aussi composer avec les précipitations qui n'étaient pas un modèle de régularité en 2008. "Cette année, c'était difficile à réguler, reconnaît Jean-

Francis Triboulet. A...

40 m³ et le soir il n'y a plus rien du tout. Avec ces brusques variations, on retrouve sans arrêt des petits poissons échoués sur les berges. Il arrive parfois que le garde de l'association en récupère des centaines qu'il remet à l'eau. Mais il n'est pas toujours là et beaucoup périsent.

Les pêcheurs ont déjà maintes fois dénoncé ce problème au cours de réunions organisées en présence de l'exploitant, c'est à dire le Groupe E. Mais sans résultat tangible. "Plus personne ne sait quoi faire. Il est absolument nécessaire de réagir rapidement. On envisage de porter plainte avec toutes les autres associations de pêche, qu'elles soient françaises ou suisses."

Ces problèmes de lâchers d'eau ne datent pas d'hier. Toujours selon André Triboulet, ils semblent s'accroître depuis l'arrivée du Groupe E qui a repris la gestion du barrage en 2006, succédant ainsi à la Société des Forces Motrices du Châtelot (S.F.M.C.) toujours propriétaire des installations. Le président est d'autant plus énervé que l'ouvrage produit du courant écologique. En effet, ce barrage est certifié "naturemade basic". Il fournit ainsi du courant vert jade vendu avec un supplément de 3,3 centimes de franc suisse par kilowatt/heure. Le courant vert jade est un courant totalement propre et respectueux de l'environnement produit par le groupe E à partir d'énergie hydraulique dans les cantons de Fribourg et Neuchâtel. Il est certifié "naturemade star", label délivré par un organe de surveillance indépendant, soutenu par le WWF, Pronatura et le forum suisse des consommateurs. Chaque client qui achète un kWh de courant

français Zürcher. Aujourd'hui, il faut savoir que toute limitation supplémentaire a aussi un coût financier. Il y a forcément un compromis à trouver.

L'administrateur évoque des études en cours "pour voir si on peut améliorer la situation. Chacun doit comprendre qu'il faut nous laisser du temps pour ça."

Dialogue de sourd ? Intérêts divergents ? Impatience ? Peut-être un peu de tout ça dans ce conflit entre pêcheurs passionnés et exploitant contraint de rentabiliser son outil de production. "Il n'y a pas que les écluseuses. On pourrait également parler des dysfonctionnements de la station d'épuration de la ville de La Chaux-de-Fonds qui déborde à chaque gros orage dans le Doubs. Allez faire un tour au bord de la rivière, vous constaterez que le fond est tout noir. Il n'y a plus aucun insecte. On va vers la destruction du Doubs", conclut André Triboulet. ■ F.C.



Les brusques variations du débit du Doubs à l'aval du Châtelot sont fatales aux petits poissons qui se retrouvent échoués sur les berges.

vous, vous vous souvenez ainsi avec nous à protéger notre environnement." Le surcoût est justifié par des travaux réalisés "en vue d'assainir les barrages déjà construits pour leur permettre de mieux répondre aux problèmes liés à la protection de l'environnement."

De leur côté, les exploitants du barrage s'étonnent de la colère des pêcheurs et ne comprennent pas qu'ils étalent leurs griefs dans la presse. "Ces problèmes de débit existent depuis la création du barrage. À l'origine, le débit minimum était de 50 litres/s, puis il est passé à 250 l/s avant d'être porté à 2 m³/s en 2005-2006 avec l'installation du groupe de dotation au pied de l'ouvrage", rappelle Jean-François Zürcher, l'administrateur délégué du Châtelot. Il ajoute : "Nous avons également accepté d'arrêter ou de lancer progressivement les turbines pour

FOIRE AUX VINS

Offre valable dans la limite des stocks disponibles

CAVE À VINS
COMPTOIR DES VIGNES
Modèle ES 130
Capacité 120 bouteilles
Le Sommeliers

599 TTC
+ 24 BOUTEILLES DE
BORDEAUX
SUPERIEUR
Les Hauts de
Cours Montesson

Jusqu'au 15
octobre 2008

CRÉMANT DE
BOURGOGNE AOC
Cave de Viré - Brut
réf. 520821 6€80
75 cl
soit le litre : 9,06 €

ITALIE LANGARDE
Giome 2007
Azienda Agricola Provenza
réf. 522236 8€20
75 cl
soit le litre : 10,93 €

TAVEL AOC
Domaine Lafond Roc-Epine 2007
réf. 520722 7€20
75 cl
soit le litre : 9,60 €

14 bouteilles achetées
+ 1 offerte

SANTERAY AOC
2001
Domaine Granière 2007
Cien Cave
Languedoc Roussillon
réf. 520624 5€30
75 cl
soit le litre : 7,06 €

5 bouteilles achetées
+ 1 offerte

VELVE DE LALANDE VMO
Brut Blanc de Blanc de Neuville
réf. 520391 5€90
75 cl
soit le litre : 7,86 €

SAINT-EMILION AOC
Domaine Bachelet
et ses fils 2004
réf. 520863 10€90
75 cl
soit le litre : 14,53 €

VDP CÔTES DE GASCOGNES
Uby Colombar Ugni Blanc 2007 Domaine Uby
réf. 520201 4€50
75 cl
soit le litre : 6,00 €

CÔTES DE
BEAUNE
LALANDE DE
POISSOL AOC
Château Grand
Ormeaux 2004
réf. 520156 9€60
caisse en bois 6 x 75 cl
soit le litre : 21,50 €

BORDEAUX AOC
Château de
Charon 2006
Cave de Rauzan
réf. 520114 4€90
75 cl
soit le litre : 6,53 €

ALSACE AOC
Gewurztraminer
Kuentsz Bas 2007
réf. 520410 9€15
75 cl
soit le litre : 12,20 €

CAVE À VINS
21 Rue de la Louhière
MORTEAU
Tél. 03 81 67 15 33 Fax 03 81 67 53 56
Site : www.nemc-boissons.fr

Cave ouverte du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h Le Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h